POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Gestion des non titulaires-PRH2

N° 31624 /MEE/DGEE/SG/DRHE/BRH2/hv

PIRAE, le 18 JUIL. 2025

APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES D'ASSISTANTS ÉTRANGERS DE LANGUE ANGLAISE – RENTREE SCOLAIRE 2025

Les établissements du second degré accueillent chaque année des assistants étrangers de Langues vivantes étrangères.

Les postes à pourvoir sont déclinés comme suit :

Postes de langue anglaise :

1) 12h au Lycée polyvalent de Taiarapu
2) 12h au Lycée polyvalent du Diadème

Rôle des assistants de langues étrangères

Les missions des assistants de langues étrangères sont décrites dans le bulletin officiel n° 35 du 21 septembre 2023.

L'assistant de langues intervient auprès des professeurs dans le cadre des cours de langues vivantes étrangères ou des cours de discipline non linguistique enseignés en langues vivantes étrangères (EMILE ou DNL). Il participe aux actions en lien avec la politique des langues et d'ouverture à l'international de l'école ou de l'établissement dans lequel il est affecté. Il contribue à l'appropriation d'un modèle linguistique authentique et facilite la découverte des réalités culturelles de son pays conformément aux programmes d'enseignement des langues vivantes et aux attendus des disciplines non linguistiques.

L'assistant intervient en priorité auprès des élèves et peut également contribuer aux actions pédagogiques de l'école ou de l'établissement en faveur de l'apprentissage des langues vivantes étrangères

Comme le précisent les textes officiels, l'assistant des langues ne doit pas se trouver seul face à un groupe classe. Il peut être responsable d'un petit groupe d'élèves mais dans ce cas le professeur se trouve à proximité. L'enseignant prépare les séances avec l'assistant qui contribue ainsi à la mise en place d'une pédagogie différenciée. Consulter le guide de l'assistant : https://eduscol.education.fr/document/51951/download

B.P. 20673, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – Rue Tuterai Tane, (route de l'hippodrome) - Pirae
Tél. : (689) 40 47 05 00 - Fax. : (689) 40 42 40 39 - Email : courrier@education.pf - http://www.education.pf

Les assistants sont recrutés pour une période de 7 mois, pour un service hebdomadaire de 12 heures, du 13 octobre 2025 au 13 mai 2026. Ils perçoivent un salaire brut mensuel de 1036,21 euros. Cette rémunération bénéficie d'une majoration de 1,84 liée au surcoût de la vie en Polynésie fraçaise.

Les assistants de nationalité étrangère (y compris les ressortissants de l'Union Européenne) doivent obtenir une autorisation de travail délivrée par le Ministre en charge de l'Emploi de la Polynésie française.

Profil du candidat

- Prérequis : langue maternelle anglaise ou espagnole
- Niveau de formation BAC+3

Les dossiers de candidatures sont à transmettre au plus tard le **04 août 2025** aux adresses électroniques suivantes : remplacement@education.pf et secretariat-insp@ac-polynesie.pf

Les candidats présélectionnés seront convoqués en entretien.

Dossier de candidature :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Copie des diplômes étrangers traduits en française ou attestation de comparabilité obtenue sur CIEP (https://www.france-education-international.fr/) ;
- Copie d'une pièce d'identité ;
- Copie de la carte du permis de séjour.

Pour le Ministre et par délégation,
Pour le Directeur général de l'éducation
et des enseignements et par délégation,
le Secrétaire général

Heiva DEGAGE

Pour le Ministre et par délégation

Rainui HUGON